COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 04 juin 2016

RÉPONSE À LA DEMANDE DE SOLIDARITÉ DE G. PÉPY

Tel « Boudu » », voilà que Guillaume Pépy, après avoir allumé de nombreux incendies dans la maison SNCF, en appelle à la solidarité des cheminots pour le « sauver des eaux » ...

Bien que l'arrêt d'une grève, n'ai jamais permis de faire rouler un train sous l'eau – *en cela la ligne C du RER restera malheureusement coupée, comme de nombreuses lignes de province* – il est étonnant que seul « le petit nombre de grévistes », soutenu par « des Organisations Syndicales minoritaires », comme il est déclamé dans la presse, puissent avoir un si grand contrôle sur la météo ...

M. Pépy s'égare à nouveau - *comme il l'a fait il y a peu sur le nombre de congés des cheminots, affabulant en doublant au passage ce nombre* - probablement à cause de sa fébrilité du moment, avec sa lettre de démission qui traine sur le bureau du ministère des transports. Tenterait-il d'allumer un contre feu, alors même qu'il a les pieds dans l'eau ?

Il insulte une nouvelle fois les cheminot-e-s qui au quotidien, de par leur dévouement, assurent la solidarité envers les citoyens, comme l'exige le service public, qu'ils défendent, tandis que lui le casse depuis des années.

Pour ne pas dénaturer le « S » de notre acronyme Solidaires Unitaires et Démocratiques, nous lui apporterons la réponse qu'il souhaite : actuellement de très nombreux volontaires sont dévoyés de leur métier pour déambuler, sans réel but, dans les gares avec un gilet rouge sur le dos. Tous ces agents, pour la plupart cadres volontaires, qui n'ont visiblement aucun impact sur la quantité de trains qui circulent peuvent donc facilement aller aider les populations qui subissent de plein fouet les inondations. M. Pépy dispose donc d'une population toute dévouée à la cause qu'il peut facilement redéployer comme il le souhaite. Il en a la possibilité et au moins cela dépend de lui !

Quant à la poursuite de la grève, gouvernement, patronat du transport et dirigeants de la SNCF, en sont largement responsables. S'ils le souhaitent, qu'ils, fassent en sorte que cela s'arrête en ouvrant de véritables négociations, sur le décret-socle, la convention collective de la branche ferroviaires et l'accord d'entreprise « organisation du temps de travail » dans le Groupe Public Ferroviaire, autrefois appelé la SNCF ...

Contact Presse :
E. Santinelli : 06.03.90.15.24
E. Decamps : 06.48.04.70.88